Pour quelques attaques ou vols commis par des bandes de malfaiteurs,

Il en résulterait, dis-je, que la Fr nce a entrepris la guerre contre le Mexique.

Je vous le demande, Monsieur le Général, une nation aussi puissante et aussi grande fait elle la guerre pour une misérable somme d'argent?

Conformément aux maximes d'une nation chrétienne et civilisée, est-il permis de porter la guerre dans un autre pays, pour de mesquins intérêts pécuniaires?

Avant de poursuivre la guerre, ne doit-on pas employer les moyens de la conciliation?

Et si le Mexique a été, est encore disposé à accorder tout ce qui ne sera contraire ni à son indépendance, ni à sa souveraineté, quel objet peut avoir la guerre?

Pourquoi donc a t-on déjà privé le Mexique de plus de quatre millions de piastres, qu'ont dû produire, en une année, les revenus de l'Etat et de la douane de Veracruz?

Cette somme ne suffisait-elle pas, et au delà, pour payer même un grand nombre de reclamations injustes et exagérées?

Pourquoi ferme t on. pour le Mexique, *ce livre du droit des gens*, qui est ouvert au reste du monde et lui sert d'appui?

Par tous ces motifs, Monsieur le Général, le peuple du Mexique repousse avec indignation l'injustice dont il a été l'objet, et il demande aux nations civilisées ce que les nations civilisées doivent lui concéder pour leur propre honneur et leur décorum, à savoir: que le droit des gens soit observé; qu'on respecte les pactes que ces mêmes nations ont faits entre elles, il y a peu de temps encore; qu'on remplisse la parole de l'Empereur qui a déclaré à la face du monde qu'*il respectait les nationalités*, et qu'il n'était pas l'envahisseur des droits sacrés et anciens des peuples.....

.....

.....

.....

Pour terminer ces lignes, je répondrai à deux observations qu'ont encore présentées, dans ces derniers temps, les journaux d'Europe. Ces observations se réduisent, en substance, à *ce qu'on impose, au Mexique, des contributions excessives sur les étrangers*, et à ce que *le Mexique promet, mais n'exécute pas ses engagements.*

Les contributions qui se paient actuellement dans le pays sont: 1º les droits maritimes, conformément au tarif des douanes qui régit depuis plus de cinq ans; 2º les droits de consommation, (*consumo*) dans les places de l'intérieur, sur les articles nationaux et étrangers; 3º une contribution directe sur la valeur de la propriété foncière; 4º les droits de patente, et d'autres petits droits municipaux sur les branches et les établissements de commerce.



Tous ces droits ne sont ni réellement ni positivement perçus pour le montant strict et total que prescrivent les lois: 1º, parceque, dans les douanes maritimes, en raison de l'extension du pays et des événements politiques, ou *l'on fait des affaires qui produisent une réduction* d'au moins 30 p$\frac{0}{0}$, ou bien on se livre à la contrebande; 2º et parceque la propriété n'étant pas évaluée, la valeur qui sert de base au paiement de la contribution est moindre que celle qu'ont réellement les immeubles.

La contribution que l'on pourrait, peut-être, appeler extraordinaire est celle de l'un pour cent. Eh bien! les mexicains l'ont toujours payée, tandis que les étrangers, alors qu'on l'a perçue d'eux, ont déclaré un capital infiniment moindre que celui qu'ils possèdent.

La note qui se trouve dans l'Appendice, sous le numéro 2, indique les capitaux qu'ont déclarés les étrangers, et M. le général Forey verra que toute la fortune des français qui résident dans la capitale s'éleve à peine à 1.159,252 piastres, et que, de cette donnée, il résulte une de ces deux choses: ou cette déclaration est exacte, et, dans ce cas, il faudrait que le gouvernement mexicain eût dépouillé *sept ou huit fois* de toute leur fortune tous les français résidant à Mexico, pour qu'on pût ainsi compléter la somme de huit millions, à laquelle s'élèvent les réclamations, suivant qu'il a été dit dans les chambres de France, ou le chiffre déclaré est faux, et, dans ce cas, les français n'ont pas même payé. (lorsqu'ils l'ont fait,) un huitième pour cent de leur capital.

De toutes manières et quoiqu'il en soit, une autre question surgit ici:

Quelles contributions doivent payer les étrangers?

Dans les traités qu'a célébrés le Mexique avec les nations étrangères, il n'est pas un article qui indique que les étrangers doivent payer des contributions autres et différentes que les mexicains eux-mêmes. Cette question a été précisément résolue par le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis qui, répondant aux demandes que lui avait adressées, à cet égard, M. Corwin, a établi ce principe, *que les américains sont obligés de*

*payer les mêmes contributions qui sont imposées aux citoyens mexicains.*

Nous transporterons, comme exemple, momentanément cette question à Paris. Si l'Empereur rendait une loi pour établir diverses contributions, afin de couvrir les dépenses publiques, que penserait il, si les étrangers résidents disaient: "Cette contribution, *je la paie*, parce qu'elle me paraît équitable et parce qu'elle s'applique aux dépenses communes; mais, *cette autre*, que je crois être extraordinaire et qui me semble destinée aux dépenses de l'armée et de la marine, *je ne la paie pas?* Je laisse à M. le général Forey le soin de réfléchir un peu si la France pourrait dire, au cas où elle consentirait à pareille chose, qu'elle a *son indépendance dans son administration intérieure?*

Les contributions sont exigées, des français et des anglais, non pas en raison de leur seule qualité d'étrangers, mais parcequ'ils sont *propriétaires* ou *commercants*, ou parcequ'ils *possèdent quelqu'autre branche d'industrie qui leur donne plus ou moins de profit* dans le pays qu'ils habitent. L'étranger qui ne possède aucun capital, qui voyage, qui vit de ses rentes ou qui exerce quelque emploi ou commission, *ne paie rien.* Cela se passe partout.

Quant aux pactes que le Mexique a faits avec la France, il serait bon que les journaux qui répètent tous les jours leurs accusations, signalassent les cas où il a manqué de les remplir.

En 1839 et 1840, la République a promis de payer à la France trois millions de piastres, et elle les a payés.

De 1848 à 1850, MM. Serment, P. Fort et Cie. ont suivi contre le gouvernement, un procès devant la Cour Suprême de Justice. En dépit de tout ce que l'on a dit et de ce que l'on peut dire sur notre mauvaise administration de la justice, MM. Serment, P. Fort et Cie, *sujets français, ont gagné leur procès*, et le gouvernement mexicain, *qui l'a perdu, a payé* 1.124,237 piastres (5 621.335 francs)

En 18 0. MM. Jecker, Torre et Cie. ont suivi un autre procès devant le même tribunal. Ils l'ont *gagné*; le gouvernement mexicain *l'a perdu et a payé* 109.143 piastres (545,715 francs).

En 1853, il a été célébré une convention pour payer divers sujets français. Le Mexique *l'a exécutée et a payé* 1.183,769 piastres (5 918,843 francs).

En résumé, la République a payé à divers sujets français 15 millions de francs, et son grand crime, son péché abominable, son délit impardonnable, c'est qu'elle doit, pour solde, *un million de francs!*



En dehors de cela, le Mexique n'a rien promis à la France qu'il n'ait accompli: si l'on parle de l'affaire Jecker, il s'agit là d'un cas exceptionnel et, d'ailleurs, le gouvernement actuel, auquel on fait la guerre, *loin de promettre, a protesté* contre les affaires qui seraient faites par des autorités qu'il ne reconnaisait pas pour légales, avec le même bon droit qu'aurait l'Empereur pour protester, si la famille de Bourbon engageait aujourd'hui les revenus de la France.

Du reste, M. le général Forey devra savoir que la cause de tous les bouleversements et des longues guerres civiles de la République a consisté, surtout, dans la *pauvreté constante du trésor public*, et que cette pauvreté a été, dans une grande mesure, le résultat de ce qu'avant de couvrir le budget, on a appliqué presque tous les produits des douanes *aux créanciers* dont une partie étaient *créanciers étrangers.* La note annexée dans l'Appendice, sous le numéro 3, prouve qu'en onze années la République a payé plus de cent millions de francs, en numéraire, et a amorti environ 65 millions de titres divers qui constituaient sa dette domestique; mais la somme n'est pas le point le plus important de cette note: elle démontre surtout qu'il y a eu des époques, et de longues époques, où *tous les produits* des douanes maritimes ont été appliqués au paiement des créanciers. Dans les autres dix années qui se sont écoulées de 1850 à 1860, le Mexique a payé, certainement environ 150 millions de francs —Total, un peu plus, un peu moins, 300 millions de francs.

Nous l'avons dit, jamais on n'a amoncelé, contre aucun pays du monde, une tempête égale à celle qui s'est déchaînée, en Europe, contre le Mexique. Malgré tout, cependant, des griefs articulés par la légation, il ne reste que des événements lamentables, il est vrai, mais causés par la *guerre civile*, et des vols ou des crimes isolés qui ne sont inconnus ni à Paris, ni à Londres, malgré la paix qui y règne et la bonne et sévère organisation de la police. N'a-t-on pas commis des attentats contre la vie de l'Empereur? Il n'est pas étonnant que sur les routes du Mexique, souvent infestées de bandes de voleurs, quelques français aient été victimes, comme l'ont été grand nombre de mexicains; en compensation, quel acte de violence peut-on citer, contre les étrangers, pendant cette dernière année?

Le 21 août de l'année dernière, M. Wagner, ministre de Prusse, chargé de la protection des français, en l'absence de

M. de Saligny, passa une note au ministère des affaires étrangères de la République, et y joignit un extrait des outrages ou attentats commis contre les français *Vingt sept cas* seulement y sont constatés pour toute la République, et ces cas sont, pour la plupart, motivés par des attaques sur les chemins (rarement dans les villes), de la part de bandes de voleurs.

Dans les notes adressées au ministère des relations par M. de Saligny et postérieurement par M. Wagner, il ne se trouve que *trente quatre cas de réclamations* pendant tout le temps écoulé depuis 1861 jusqu'à la moitié de l'année actuelle de 1862, et il est bon de faire remarquer à M. le général Forey que la plupart de ces réclamations ayant été motivées par la réquisition (embargo) soit d'un cheval, soit de quelques charriots ou de quelques mules, soit de grains ou d'autres objets pris par les détachements de troupes, sont, dans leur plus grande partie, réglées et terminées aujourd'hui.

On ne peut dire, évidemment, que MM. de Saligny et Wagner aient été des plus bienveillants pour la République; aussi M. le général Forey comprendra facilement que s'il y avait eu plus de griefs déterminés à reprocher à la République, ils n'auraient pas été négligés par des fonctionnaires dont le zèle a été jusqu'à convertir en question diplomatique la réquisition, par exemple, d'une mule ressemblant à toutes les mules du Mexique et alors qu'on ne pouvait savoir si elle appartenait à un mexicain ou à un étranger.

Il est à remarquer également qu'aucune des réclamations n'a été présentée par les maisons françaises respectables et riches qui existent depuis des années dans la République. MM. Adoue frères ont résidé long-temps à Mexico et à Veracruz à la tête d'une des sociétés de commerce le mieux accréditées et se sont retirés avec une belle fortune, sans avoir jamais fait une seule réclamation. On peut en dire autant de MM. Martin, Daran et Cie., Labadie et Cie., Chabert, Bardet et autres; je serais même en droit d'ajouter et d'affirmer que si la malencontreuse affaire des bons n'avait pas surgi, il n'existerait pas non plus une seule réclamation de la maison Jecker qui, pendant des années et des années, a réglé ses affaires à l'amiable ou judiciairement, sans avoir même besoin de la simple recommandation des Légations.

Mais, dira M. le général Forey, du moment où les choses se passent ainsi, comment les français résidant au Mexique n'élèvent-ils pas la voix et ne déclarent-ils pas la vérité?

Cette objection a plusieurs réponses. Les français, généralement parlant, étaient, au début de la question, favorables au Mexique. D'abord se sont séparés les amis de la maison Jecker et les personnes qui pouvaient, à divers titres, être plus ou moins fortement intéressées dans l'affaire des bons: depuis, M. de Saligny a fait entendre à plus de cent trente individus, qui avaient déposé leurs économies à la Caisse d'Epargnes, que le seul moyen, pour qu'ils rentrassent dans leurs fonds, perdus par la faillite de Jecker, était que le Mexique payât les bons. Tous ces intéressés, et nous avons pu nous en convaincre par les lettres interceptées, ne se sont pas endormis un instant, et n'ont cessé d'écrire aux journaux aussi bien qu'à tous les hauts personnages en position d'influer, à leur avis, pour précipiter la France dans une rupture définitive avec la République.



La position des autres français est des plus difficiles et des plus délicates. M. le général Forey connaît assez le cœur humain et mieux encore le caractère enthousiaste et patriotique de ses compatriotes. Il ne faut pas se faire d'illusions: si bien persuadés qu'ils soient de l'injustice de l'invasion; si grandes que soient leurs sympathies pour le gouvernement constitutionnel, ils préféreraient assurément, au fond du cœur, voir dépendre le Mexique de la couronne de France, à le voir conserver une indépendance qu'ils ne peuvent estimer autant que nous, alors qu'ils sont nés ailleurs. Hostiles peut être à la politique de l'Empereur, ils se réjouiront toujours, néanmoins, du triomphe des armées françaises et des gloires militaires de leur nation. Tout cela est parfaitement dans l'ordre des choses, et le gouvernement aussi bien que le peuple de Mexique ont su respecter ce sentiment Lorsque quelques mexicains, exaltés, eux aussi, par le patriotisme, demandèrent l'expulsion des français, la presse libérale se déclara contraire à une mesure qui n'aurait, à la vérité, pas été convenable, mais qui était, néanmoins, conforme au droit des gens. La véritable question n'est pas de savoir si les français résidents au Mexique font ou non des représentations en faveur du pays (bien que plusieurs d'entre eux en aient fait et de très fortes, au Mexique et à Paris), il s'agit d'examiner si ces actes de barbarie, si ces carnages, si ces abus dont on parle tant et qu'on aura présentés à M. le général Forey, avec toute la méchanceté et l'exagération possibles, sont vrais effectivement car, je le répète, ce qu'il y a d'extraordinaire, ce qu'il y a de singulier c'est que français, anglais, espagnols et mexicains, nous n'ayons, tous, pas souffert davantage, pendant les trois années de la révolution.

En résumé, les réclamations peuvent se réduire clairement et

distinctement aux catégories suivantes: 1º Abus du gouvernement mexicain, avec infraction des traités; 2º, evénements ou accidents plus ou moins malheureux, indépendants de la volonté du gouvernement. On doit comprendre dans la première catégorie le solde dû à la Convention, l'affaire Jecker et les exactions et les réquisitions dont les sujets français ont été l'objet, soit de la part des troupes, soit de celle des autorités du gouvernement; dans la seconde, il faut placer les attaques, les vols et les violences commis sur les routes par les malfaiteurs.

Nous avons dit, et nous répèterons ici, pour condenser nos idees, que la dette d'environ 200.000 piastres, après le paiement exact de plus d'un million, et que le refus de gréver les revenus publics d'une somme de 15 millions de piastres, *sans réglement et sans examen préalables*, ne peuvent être qualifiés *d'abus ni d'actes de barbarie* par aucune personne juste et sensée; qu'on peut qualifier ainsi beaucoup moins encore les réquisitions et les exactions, petites ou grandes, qui ont été faites sans la connaissance du gouvernement, ou *qu'on s'est efforcé de réparer* et de terminer, aussitôt que les faits ont été connus des autorités supérieures, et que si les comptes n'ont pas été soldés avec les créanciers français, c'est précisément parceque l'invasion a privé la République de la plupart de ses ressources et l'a obligée de faire des dépenses d'une importance telle que M. le général Forey, bien que militaire ancien et expérimenté, pourra difficilement l'apprécier à sa juste valeur.

Quant aux événements que nous pouvons appeler de l'ordre commun, si funestes qu'ils aient été, ils ne peuvent jamais constituer un juste chapitre d'accusation. Nous autres, mexicains, nous déplorons constamment le défaut de sécurité, et le vol le plus insignifiant jette la plus grande alarme dans la presse qui, parfois, se déchaîne, furieuse, contre les autorités; mais il n'y a pas d'autre remède que de poursuivre les malfaiteurs, et c'est là ce qu'on fait constamment. M. Doblado a rétabli la sécurité dans l'Etat de Guanajuato, et il s'est trouvé des gens qui ont dit et imprimé qu'il a assassiné plus de deux mille réactionnaires. Sans aller plus loin, on jouit aujourd'hui d'une grande sécurité dans la capitale et dans les environs; les vols commis, il y a quelques jours, ont été découverts immédiatement par la police, et les auteurs en ont été arrêtés, quelques uns même exécutés. Quoiqu'il en soit, du reste, je m'adresse tout simplement cette question: Parcequ'une bande de malfaiteurs vole et attaque à main armée sur un chemin, est-ce un motif pour rompre les relations, pour outrager le gouvernement, pour envoyer



une expédition militaire, pour manquer à toutes les règles du droit et pour *attaquer* l'indépendance d'une nation?

Certes, la négligence, dans la police, est une faute grave, mais n'est il pas plus grave, par hasard, d'abuser de la position faible d'un pays, et de l'attaquer ainsi, de la même manière, plus ou moins, que les peuples du Nord attaquaient, aux siècles passés, l'Angleterre et la France?

Discourons, maintenant, un peu sur la politique. M. le général Forey se rappellera que dans le Panthéon de Paris se trouve une tombe de la porte entrouverte de laquelle sort une main portant une torche allumée; au dessus de cette porte, on lit le nom d'un philosophe. *Rousseau.*

C'est là l'explication de toutes les révolutions du XVIIIème et du XIXème siècle.

Qui dit Rousseau, dit Voltaire, Marmontel, Diderot, d'Alambert, Montesquieu, en un mot, toute la moderne philosophie française.

Les peuples ressemblent beaucoup aux enfants. Ils apprennent vite ce qu'on leur enseigne; ils imitent ce qu'ils voient; ils veulent toujours copier les actions grandes et difficiles des hommes qui se sont déjà produits.

Il y a quelques années, un Dictionnaire de la langue castillanne valait quarante piastres; une Grammaire coûtait dix piastres; une plume, pour écrire, se payait un réal; les médecins montaient à mule et portaient la chabraque (gualdrapa); les docteurs savaient à peine le latin; l'Université royale de Mexico soutint, contre les Jésuites, une rude polémique, et prouva, par les textes de la Bible et des Saints Pères, que la boisson locale du *pulque* devait être prohibée; on appelait tous les étrangers anglais (ingleses), et, par notre mode de juger des choses, tous les étrangers étaient hérétiques (herejes). Jamais nous n'avions vu d'être pareil, car nous en serions morts de peur. Tout cela n'est pas de l'exagération; c'est rigoureusement historique.

Les portes s'ouvrient et le commerce entra, et les étrangers entrèrent, et la philosophie française entra avec eux. Le cerveau des hommes est une terre féconde; les idées germent, croissent, et produisent, parfois, des plantes qui, comme certains arbres, soulèvent, avec leurs racines, les fondements des édifices qui les entourent. Depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, telle a été la guerre civile du Mexique: les idées de la conquête contre les idées de la philosophie française. Telles ont été, de même, les révolutions et les guerres d'Europe: les

principes monarchiques contre les principes populaires, la domination des familles contre la domination du peuple.

Cette lumière qui sort du tombeau de Rousseau a-t-elle illuminé le monde ou l'a-t-elle incendié? Telle est encore la question pendante, question qui se résout, de temps à autre, par le moyen le moins propre à la trancher, par la force des armes.

Ce que je puis affirmer, c'est que la langue française étant répandue par tout le monde, le commerce français s'étant étendu et les enfants des Gaules s'étant établis jusque dans les coins les plus reculés de la terre, la France est responsable de tous les événements qui surgissent dans le monde, au moment où s'accomplit cette grande œuvre qu'on appelle la civilisation.

Est-ce donc la France qui vient détruire, avec le canon, les idées que la France elle-même a inculquées aux Amériques? Peut-être en sera-t-il ainsi, mais cela constituera une injustice éternelle, un phénomène historique aussi extraordinaire que celui qui se produirait, si les fils du Prophète allaient planter à Jérusalem l'étendard de la croix.

Quatre ou cinq français assassinés sur les routes, dans l'espace de trois années, dans un pays *en pleine guerre civile;* quelques chevaux, quelques charrettes pris, momentanément, pour les opérations urgentes des forces militaires; une misérable somme d'argent que quiconque d'entre nos particuliers n'exige pas alors que son débiteur est dans la disgrâce; quelques rues ouvertes là où se trouvaient des couvents et *où des français construisent aujourd'hui*, font, suivant M. de Saligny, frémir d'horreur le monde chrétien et scandalisent cette Europe où, depuis des centaines d'années, le sang coule par torrents; où l'on a décapité les rois; où l'on a établi une guillotine à chaque carrefour, un bûcher dans chaque rue; où les moines ont été précipités du haut des clochers; où l'on a adoré, dans les temples chrétiens, la Déesse Raison.....

.....

Je ne viens pas ici, Monsieur le général, prétendre que ce qui s'est fait au Mexique a été bien fait; je n'entends non plus ni sanctifier le vice, ni justifier les aberrations, ni mettre des vertus là où il y a des fautes et des crimes; la seule chose que je veuille affirmer avec toute la conviction de ma conscience, c'est qu'ici, il y a eu moins de malheurs qu'il devait en arriver par la nature même des choses; c'est qu'il a été commis moins de fautes et moins de crimes qu'il s'en est commis, en d'autres pays, dans des circonstances et dans des révolutions pareilles.



Les nations, comme les hommes, ont leur hypocrisie, et il semble que, cette fois, la France ait oublié sa propre histoire, pour qu'elle ait pu se livrer, sans crainte de la critique, à ce puritanisme étrange, lorsqu'il s'est agi des choses du Mexique.

Ce qu'on a appelé ici la Réforme, Monsieur le Général, n'a été l'œuvre exclusive ni de Juarez, ni de Lerdo, ni de Comonfort, ni d'Ocampo; cela a été l'œuvre du hasard, des circonstances, de la révolution, mieux dit, de la Providence qui, nous ne savons pourquoi, permet ces commotions chez les peuples.

Mais, quoiqu'il en soit, de quel droit une nation étrangère se mêle-t-elle à ces événements?

Lorsque l'incendie dévore une maison, disent certains publicistes, les voisins doivent, par le droit de la propre conservation, couper le feu, l'isoler, bien qu'il leur faille détruire et anéantir les meubles et les trésors que renferme la maison incendiée.

Appliquant cette règle qui, loin d'être bien définie et universellement acceptée, est, au contraire, combattue par les doctrines des auteurs les plus respectables, l'Europe, monarchique dès son origine la plus reculée, ne put tolérer qu'un peuple aussi brave et aussi intelligent que le peuple français, se constituât en République, et ainsi s'explique la coalition de toutes les forces que purent réunir les monarchies pour renverser la république française.

La révolution aura commis beaucoup d'erreurs, beaucoup de crimes, mais la gloire dont se sont couverts les républicains en abandonnant, nus et pauvres, leurs foyers pour repousser héroïquement les alliés, ne pourra être effacée ni par toutes les histoires monarchiques du monde, ni même par le frottement des siècles qui efface et qui anéantit tout.

N'est il pas vrai, Monsieur le Général, que les français ont bien fait, en volant, aux frontières, combattre pour leur indépendance et leur souveraineté? N'est-il pas vrai que le cœur d'un homme qui aime l'indépendance et la liberté du genre humain bat d'orgueil en contemplant la poignée de citoyens qui déroutait et repoussait les armées aguerries et disciplinées qui avaient osé envahir leur territoire?

Eh bien! Monsieur le Général, sur une moindre échelle, il se passe au Mexique quelque chose qui rappelle ces nobles actions. Le gouvernement mexicain, privé de ses revenus, sans armée de ligne, sans les éléments nécessaires, a l'énergie et la dignité suffisantes pour remplir son devoir, pour se montrer ci-